



Rendre le droit de garde d'un ado de 15 ans

Par **nico47**, le **09/05/2009** à **04:07**

Bonjour, je souhaite rendre la garde de mon fils à sa mère car nous nous entendons plus depuis plusieurs années, il a 15 ans et de plus je suis au chômage depuis 4 et demi et je n'arrive plus à subvenir à ses besoins. que puis-je faire??

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **09:28**

Bonjour, C'est le Juge aux Affaires Familiales, qui siège au Tribunal de Grande Instance, qui est compétent pour modifier le droit de garde et le droit de visite. Adressez-vous à lui en lui expliquant de vos arguments et en lui apportant les justificatifs de vos revenus. La maman est-elle d'accord pour obtenir le droit de garde. Et qu'en dit l'adolescent ? L'avocat n'est pas obligatoire (car je comprends que vous avez déjà un jugement de divorce) et si vos revenus sont faibles vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle. Renseignez-vous au Greffe du JAF. Très cordialement

Par **nico47**, le **09/05/2009** à **15:47**

L'ados est ok pour aller vivre chez sa mère, mais elle dit ne pouvoir le prendre pour faute de revenus alors que son conjoint travail et qu'ils ont une maison. Moi je suis héberger chez des amis et ne touche que le RMI.

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **18:06**

Bonjour,rrnIl ne vous reste plus qu'à saisir le Juge aux Affaires Familiales qui décidera.rnrnTrès cordialement.

Par **nico47**, le **09/05/2009** à **18:29**

ok merci pour vos réponses je vois sa dans la semaine